



Règlement du concours **Nouvelle**

Le thème du concours 2024-2025 est « **Courage** »

Article 1 : Organisateurs

Le réseau des Crous organise chaque année le concours Création Étudiante de nouvelle, co-piloté au niveau national par le Crous et le Crous de Lille Nord Pas-de-Calais.

Article 2 : Nature et objectifs

Ce concours vise à encourager et valoriser la **création étudiante dans le domaine de la littérature**.

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle.

Elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- être une œuvre originale, non publiée, individuelle, et comporter un titre ;
- être écrite en français, anonyme, soignée, dactylographiée en **police calibri et taille 11**, paginée, et doit comporter l'indication du nombre de mots (2 500 mots maximum) ;
- s'inscrire dans le thème annuel des concours de création étudiante.

La nouvelle est un **récit court**. Cependant, plus que sa longueur, c'est bien davantage la **concision** et l'**efficacité de son écriture** qui la caractérisent. En règle générale, les **personnages** d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. Son **action** est assez simple mais construite de façon à ménager un effet de surprise au dénouement : c'est ce que l'on appelle la **chute**.

Article 3 : Candidats

Le concours de la nouvelle est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français au moment de l'inscription au concours, ainsi qu'aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (liste des pays membres accessible sur francophonie.org).

Tout candidat mineur doit fournir une attestation parentale l'autorisant à participer (modèle fourni par les Crous, dans le formulaire en ligne).

Article 4 : Modalités de participation

La participation au concours requiert le dépôt en ligne d'un dossier d'inscription complet :

- Pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français :
 - sur la plateforme dédiée accessible via le portail MesServices.Etudiant.gouv.fr (brique « concours de création étudiante »),
 - La nouvelle doit être déposée en support numérique au format PDF.

○ Pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays francophone :

- Sur une interface spécifique dont l'adresse sera indiquée sur le site www.crous-lille.fr (dès son ouverture).
- La nouvelle doit être déposée en support numérique au format PDF.

A noter :

Tout participant s'engage à faire parvenir au Crous une nouvelle :

- dont il est lui-même l'auteur ;
- qui n'a pas été primée dans un autre concours ;



- qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, et qui ne fait pas l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurés contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou déposé hors délai ne pourra pas être accepté. La participation est limitée à une œuvre par étudiant.

Le recours à l'IA n'est pas autorisé. En cas de suspicion par les jurys, la nouvelle pourra être exclue de la compétition.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 19 mars 2025, 23h59.

Article 5 : Processus de sélection

- Échelon régional

Dans chaque Crous, un jury composé de professionnels du livre, du monde de la culture et de l'enseignement supérieur effectue une sélection dite régionale (sur le périmètre académique de chaque Crous).

Les nouvelles des deux premiers lauréats régionaux de chaque Crous sont présentées à un comité de lecture et font l'objet d'une pré-sélection nationale organisée par le Crous de Lille.

- Échelon national

Les 15 à 18 nouvelles retenues par ce comité de lecture sont ensuite présentées au jury national, en vue de l'attribution des prix nationaux.

Les membres du jury sont guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs :

- originalité de l'histoire,
- qualité du style,
- émotions dégagées par le texte
- respect de l'orthographe et de la grammaire.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Les résultats nationaux sont publiés sur lescrous.fr et sur les réseaux sociaux associés.

Article 6 : Récompenses et valorisation

Composition des prix :

- **1er prix** : 2 000 €
- **2e prix** : 1 000 €
- **3e prix** : 500 €

Valorisation :

Ces 3 nouvelles lauréates nationales **feront l'objet d'une publication sous forme de recueil**, avec entre 2 et 4 autres compositions étudiantes retenues par le jury parmi la sélection nationale finale.

Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.



Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre envoyée.

Les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait d'incidents informatiques, des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les participants autorisent, pour une durée illimitée, le réseau des œuvres universitaires et scolaires à utiliser librement les nouvelles pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électroniques ou audiovisuelles, à savoir :

- Parution dans les publications des Crous, la lettre du Crous et des Crous ou dans les supports de nos partenaires.
- Sites internet des Crous et réseaux sociaux associés
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.
- Utilisation des nouvelles après le concours (informations liées au concours étudiant de la nouvelle).
- Publication d'un recueil.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement le réseau des œuvres universitaires et scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.